



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEJEAN, Maire.

Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÈS Nelly, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie-Pierre (secrétaire de mairie).

Excusé : BALANSA Jean-Louis,

Secrétaire de séance : SOULA Caroline

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2023

1) Sol de la salle communale :

Des photos ont été prises de l'état dégradé du sol et envoyé à l'entreprise qui ne répond ni au téléphone ni par mail. Nous allons prendre contact avec l'architecte.

2) Décision modificative N°1 - 2023 :

Le maire informe le conseil municipal de l'arrêté pris fin décembre 2023, concernant la décision modificative N°1 - 2023 pour un montant de 116.00 €. Il rappelle que le conseil lui avait donné l'autorisation par délibération suite au passage à la M 57, et la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

3) Adoption des restes à réaliser :

Les dépenses prévues en 2023 (devis signés) et devant être réalisées avant le vote du budget doivent être prévues en reste à réaliser.

DÉPENSE :

- Facture "Ariège Extincteur" (remplacement extincteur du Temple défectueux) : 168.00
- Antivirus 2024 30.00 €
- Devis d'EYCHENNE (Bar) : 2883.00 €
- Facture MAFFRE : 3528.00€
- Devis EYCHENNE (porte la tour) : 2015.00€
- Remboursement caution Las Termes et la Tour 1011.00 € (650.00 € Las Termes, 361.00 La Tour) total des dépenses : 9635.00

RECETTES

- Les cautions des nouveaux locataires seront : 675.00 € Las Termes et 404.00 € La Tour

Mais il ne reste que 991.00 sur le compte 165 en investissement recettes

Délibération prise à l'unanimité

4) Photocopieur :

Des devis ont été réalisés auprès de deux entreprises. ALT92 est le moins cher pour le changement du photocopieur (neuf) et le contrat de maintenance. Le conseil municipal valide cet achat, la secrétaire va préparer un courrier pour résilier le précédent contrat avec l'entreprise AXIDOC

5) Renouvellement des membres de la commission de contrôle :

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté du préfet, pour trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Pour cela nous devons proposer des titulaires et suppléants concernant les délégués au Conseil Municipal, les délégués de l'administration, et les délégués au Tribunal de Grande Instance.

Les personnes désignées sont :

Délégués du conseil municipal :

Monique CARLES titulaire

Jacqueline LAFFONT suppléante

Délégués de l'administration :

Gérard SOULA, titulaire

Carole LAFFONT suppléante

Délégués du tribunal de Grande Instance :

Juliette CAMPOURCY, titulaire

Sébastien MATHIEU suppléant

ou

FOURNIÉ Robert titulaire

de Grenier Christophe suppléant

La secrétaire va les contacter pour leur proposer et ensuite les candidatures seront transmises.

6) Questions diverses :

a) vidéoprojecteur : le maire informe que l'entreprise PULSAT a installé le vidéoprojecteur dans la salle communale avec une enceinte.

b) Logement communal de Las Termes : quelques travaux sont à prévoir : évacuation de la douche, poignée de porte du grenier, porte vitre qui fonctionnement mal, réflexion sur l'installation d'une hotte aspirante et prévoir l'évacuation dans la cuisine. L'ouvrier municipal ira faire un état des lieux demain. Un devis sera demandé à PULSAT à Saint-Girons pour l'achat et l'installation d'une hotte aspirante.

c) Définir le montant de la subvention pour l'association Entraides Arize-Lèze : 85.00€

d) Chemin du Galoup : un devis a été réalisé pour la remise en état de la route : travaux 480.00 et pour les fournitures du gravier (17 t) à 418.20 € total travaux 898.20 euros. Le Conseil Municipal valide les travaux.

e) Piste forestière : Monsieur MORET en charge du projet a repris contact avec le maire pour avoir les contacts des propriétaires, ils envisagent de changer le tracé.

f) Chaudière à gaz de la mairie : révision faite pour permettre l'allumage, un contrat d'entretien prit pour cinq ans. Par contre, il faut demander à l'entreprise LOURDE de réaliser l'entretien du circuit.

g) Réflexion sur la non-avancé de l'assainissement communal : échange sur les actions possibles dans l'attente des travaux, inquiétudes par rapport au risque de report sur la promesse des travaux prévus finis pour 2026.

h) Invitation par le Conseil Départemental, le jeudi 1^{er} février à 18 heures, pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises.

Secrétaire de séance

SOULA Caroline



Le Maire

DEJEAN Jean Paul

